

Atelier n°1 : « L'organisation technique pour l'élaboration du PLUi »

*La phase d'étude préalable menée par l'EPCI avant le lancement du PLUi a vocation à **poser toutes les questions relatives à la planification du projet**, afin de mobiliser ensuite les ressources disponibles au bon niveau, de maîtriser les coûts d'élaboration du PLUi à la charge des collectivités et de gagner en efficacité dans sa réalisation. Le tout dans un nouveau contexte d'élaboration des documents d'urbanisme, désormais conçus à l'échelle de grands territoires, où le dialogue interterritorial et interdisciplinaire s'impose comme un élément déterminant de la réussite du projet et demande de mobiliser des dispositifs techniques adaptés.*

L'élaboration d'un PLUi nécessite ainsi :

- **de définir les cadres techniques de travail entre l'EPCI et les communes pour répondre aux enjeux de croisement entre plusieurs échelles de territoire.**
- **des dispositifs de pilotage techniques bien articulés aux dispositifs de pilotage politiques, et adaptés à la gestion de projets complexes.**

14H00 – 14H30 Présentations introductives

- L'enjeu de la phase préalable dans le processus d'élaboration du PLUi
par l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG)
- Retour d'expérience : le PLUi de Grenoble/Alpes/Métropole, une AMO en amont pour repenser l'organisation interne des services de la Métro et la mission de l'AURG
par Yannik Ollivier (Vice-président de la Métropole à l'Aménagement du territoire, aux risques majeurs et au projet métropolitain) et Bruno Magnier (Directeur de projet PLUi)
- Retour d'expérience : Le PLUi de la Communauté de communes de Matour et de sa région (territoire rural dont le PLUi en cours de finalisation) et le PLUi de la Communauté de communes du Pays d'Albens (une organisation différente sur un espace plutôt péri-urbain)
par Laurence Forel (Latitude uep) et Céline Grieu (Atelier Urbanisme et Architecture)

14H30 - 15H30 Séance collective de travail et d'échanges autour de 3 questions

Animateurs de la séance collective : Anne-Marie Maür (AURG), Aurélie Magnard (DDT du Rhône) et Sarah Berkoune (Région)

Question n°1 : L'enjeu de la phase préalable >> *Comment définir les cadres techniques de travail entre l'EPCI et les communes? Quel besoin d'AMO en amont et dans le suivi du dossier ? Quelle stratégie quand les communes sont démunies d'ingénierie interne?*

Question n°2 : L'organisation interne et l'organisation des relations maîtrise d'ouvrage / maîtrise d'œuvre >> *Quelle organisation interne des services de l'EPCI pour articuler le PLUi avec l'ensemble des politiques sectorielles ? Quelle cellule de pilotage technique et quelle répartition des rôles entre les services de l'EPCI et la maîtrise d'œuvre ?*

Question n°3 : L'organisation technique dans la collaboration avec les communes >> *Quelle coordination entre les services de l'EPCI et les communes (dotées ou non de services) ?*

Les trois rapporteurs des différentes tables rondes de cet atelier seront nommés parmi les participants volontaires le jour de l'atelier.